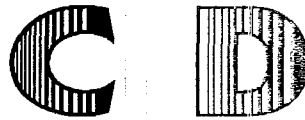
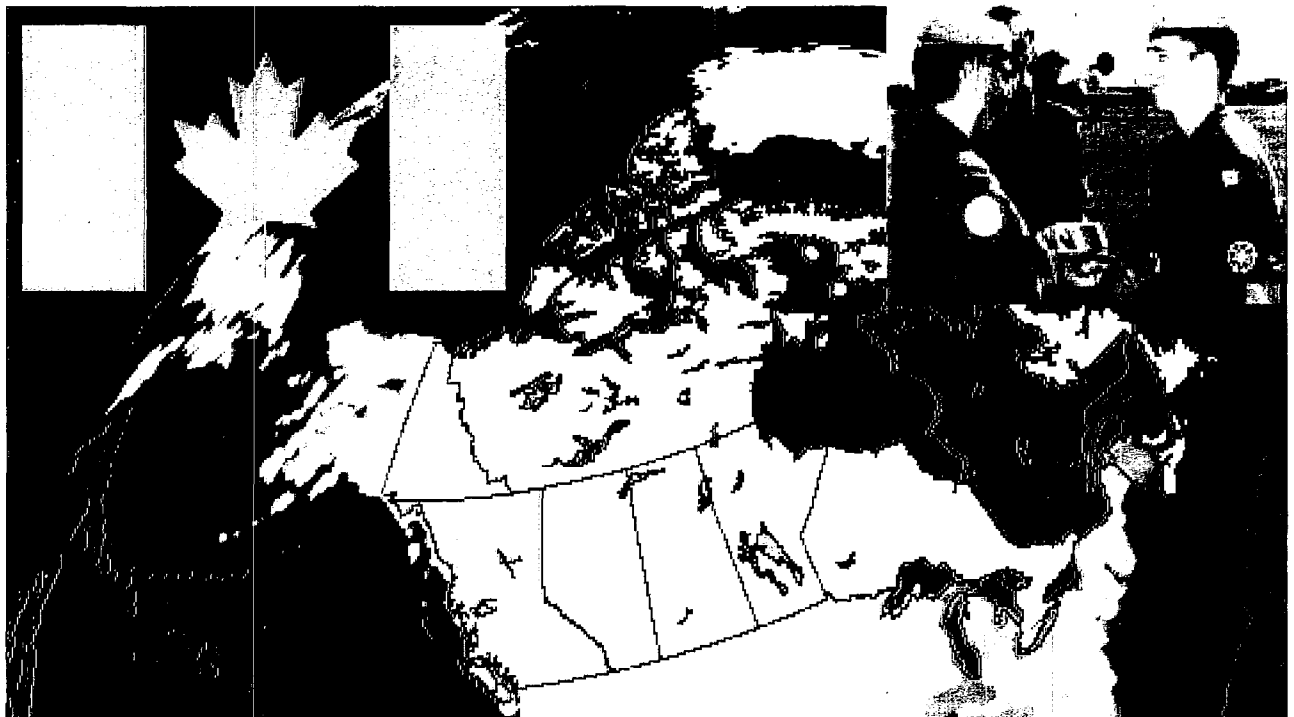


1998 - 419



MEMOIRE DE GEOPOLITIQUE



L'OFFICIER CANADIEN FRANÇAIS CANADIEN AVANT TOUT !

5^{ème} Promotion 1997 / 1998
Division C / Groupe C 1
Décembre 1997

Major
LAVOIE Michel

RESUME DU MEMOIRE

L'évolution de la situation politique du Canada face au Québec pourrait impliquer un futur choix pour l'officier canadien français. Il est possible d'envisager qu'un jour, il sera confronté entre servir avec une éventuelle armée du Québec ou celle du Canada. Ce mémoire a pour but d'expliquer le plus objectivement possible, pourquoi l'officier canadien français devrait porter son choix pour l'armée canadienne.

SOMMAIRE

1. INTRODUCTION.....	p 1
2. CONTEXTE POLITICO-GEOGRAPHIE.....	p 2
2.1 Bref historique du Canada de 1534 - 1960.....	p 2
2.2 Description générale du Québec (sa position périphérique).....	p 5
2.3. L'occupation des basses terres des Grands Lacs.....	p 8
2.4. Le mouvement séparatiste du Québec de 1960 à nos jours.....	p 9
2.4.1 1980 Premier Référendum.....	p 10
2.4.2 Rapatriement de la Constitution.....	p 10
2.4.3 1987 L'accord du Lac Meech.....	p 10
2.4.4 1992 L'accord de Charlottetown.....	p 11
2.4.5 Deuxième Référendum.....	p 11
3. CONTEXTE MILITARO-HUMAIN.....	p 11
3.1 Contribution de l'armée canadienne durant la première et deuxième Guerre Mondiale.....	p 11
3.1.1 Première Guerre Mondiale.....	p 11
3.1.2 Deuxième Guerre Mondiale.....	p 12
3.2 Réputation internationale des soldats canadiens.....	p 12
3.3 Le maintien de la paix.....	p 12
3.4 Le travail en sol canadien.....	p 14
3.4.1 Défense du Canada.....	p 14
3.4.2 Aider les Canadiens.....	p 14
3.4.3 La Crise d'octobre.....	p 15
3.4.4 Crise d'Oka.....	p 15
3.4.5 La crue de la rivière Rouge.....	p 15

4. CONTEXTE PROFESSIONNEL.....	p 15
4.1 Serment d'allégeance.....	p 15
4.2 La Commission d'officier.....	p 16
5. CONCLUSION.....	p 16
Annexe A.....	p 18
Annexe B.....	p 19
Annexe C.....	p 20
Annexe D.....	p 21
Bibliographie.....	p 22

1. INTRODUCTION

Aujourd'hui la technologie de pointe permet l'accès à l'information à une vitesse vertigineuse. La chaîne CNN étonne souvent par la rapidité de la diffusion de son information. Elle renseigne dans bien des cas, en direct, la communauté internationale sur les différents événements qui forgent notre actualité quotidienne. Peu importe la provenance des activités mondiales, nous en sommes presque instantanément informés. La distance n'a vraiment plus d'importance. Depuis mon arrivée en France, j'ai été interrogé, à maintes reprises, au sujet de la situation politique qui prévaut entre le Canada et le Québec. J'ai constaté rapidement, dès mon arrivée dans l'hexagone, que mes cousins français prêtent un intérêt particulier pour les revendications de la province du Québec. Les principales questions qui m'ont été posées sont les suivantes :

Allez-vous vous séparer ?

A quand la souveraineté du Québec ?

Quelles sont les revendications du Québec ?

Lors du dernier référendum de 1995, pourquoi n'avez-vous pas obtenu un vote majoritaire ?

Penses-tu que le Québec peut devenir un pays ?

Pourquoi les Québécois veulent-ils se séparer ?

De toute évidence, les stagiaires français au collège interarmées de défense sont actuellement intrigués et intéressés par la situation politique canadienne qui prévaut.

A plusieurs reprises, on m'a salué par : " Salut le Québec libre !" ou par : "comment ça va le Québec libre ?" Ces interpellations étaient toujours faites sans méchanceté et avec aucune intention malencontreuse. Toutefois, la réalité pour les officiers canadiens français est que ce genre de plaisanterie nous place dans une situation politique et professionnelle inconfortable.

Cette situation et mon intérêt naturel pour celle-ci m'ont grandement incité à choisir ce sujet pour mon mémoire de géopolitique. C'est par le biais d'une explication la plus objective possible du contexte politico-géographique, militaro-humain ainsi que professionnel, dans lequel l'officier canadien français évolue, que je tenterai d'expliquer ma position personnelle. Celle-ci consiste à dire que l'officier canadien français, face à un choix possible, devrait privilégier l'armée canadienne à celle du Québec.

2. CONTEXTE POLITICO-GEOGRAPHIQUE

Pour bien comprendre la situation de l'officier canadien français il est nécessaire de brosser un bref historique de l'histoire du Canada ainsi que d'expliquer le développement du Québec français par le biais de la géopolitique. De plus, un court résumé des revendications du Québec ainsi que des événements principaux depuis 1980 s'impose.

2.1 Bref historique du Canada de 1534 à 1960

Découvert (peut être par Jean Cabot 1492), au cours de ses deux voyages (1534 et 1535), par Jacques Cartier, qui en prend possession au nom de François 1er, le Canada ne commence vraiment à être colonisé que soixante ans plus tard sous Henri IV. En 1608, Champlain fonde un établissement qui deviendra Québec. En 1642, Montréal est fondé. Vers 1663, il n'y a encore que 2 500 Français au Canada.

En 1672, le comte de Frontenac remplace Courcelles comme gouverneur. Il étend l'occupation française jusqu'au Grands Lacs. En 1673, c'est la fondation du Fort Frontenac, à l'endroit où le Saint-Laurent sort du lac Ontario, sur l'emplacement de la ville actuelle de Kingston. En 1682, le Canada compte approximativement 12 000 canadiens français.

En 1689, la guerre vient d'éclater entre la France et l'Angleterre. Elle est le début d'une série de guerres intercoloniales entre ces deux nations. En Amérique, ces guerres sont à la fois le contrecoup des conflits qui éclatent en Europe entre les deux puissances et l'effet des rivalités de voisinage entre les colons français de l'Acadie et les habitants des colonies anglaises qui s'échelonnent plus au Sud, le long de la côte atlantique. Les armées des deux partis sont formées, pour une bonne part, de miliciens levés parmi les colons eux-mêmes. Des deux côtés combattent également des bandes d'Indiens. Les Algonquins et Hurons du côté français et les Iroquois du côté anglais.

La Guerre de Sept ans (1756-1763). Cette guerre va décider du sort des colonies françaises d'Amérique. Entre la France et l'Angleterre, la guerre n'est officiellement déclarée qu'en 1756. Mais, dès 1754, les hostilités commencent en Amérique entre les colons des deux nationalités. Dans cette guerre qui s'engage, les anglais ont pour eux la supériorité du nombre. Le peuplement du Canada a continué à progresser lentement : les colons français n'y sont guère, à ce moment encore, que 65 000. Les colonies anglaises, au nombre de treize, se sont peuplées beaucoup plus rapidement. Elles comptent 1 200 000 blancs. L'inégalité des forces entre colons des deux pays est encore aggravée par la conduite très différente des deux métropoles. Du côté français, *c'est de la part du gouvernement Louis XV, l'indifférence et c'est l'abandon presque complet du Canada à son sort.* Du côté anglais, la métropole et les colonies sont unanimement résolues à conquérir coûte que coûte l'Amérique française pour sauver l'Amérique anglaise de l'étouffement qui la menace, et de faire, pour y arriver, les sacrifices d'argent et d'hommes nécessaires.

La disproportion écrasante des forces rend la victoire anglaise inévitable; elle n'est retardée que grâce au génie militaire de Montcalm.

En 1759, quatre armées anglaises convergent en direction de Montréal et de Québec. Montcalm, qui a concentré ses forces sous Québec, y est rejoint par l'armée du général Wolfe. Une bataille s'engage sur le plateau d'Abraham qui domine la ville. Ce site historique se nomme aujourd'hui les "plaines d'Abraham" et il est situé tout près du célèbre Château Frontenac. Les deux généraux en chef sont tués; mais les anglais sont victorieux et, cinq jours plus tard, Québec leur ouvre ses portes. En 1760, c'est Montréal qui tombe à son tour. Dès ce moment, la ruine de l'Amérique française est consommée. En cédant le Canada à l'Angleterre, le traité de Paris de 1763 ne fait que consacrer le fait accompli.

En 1774, le gouvernement anglais fait voter le "Québec Act" qui confère aux canadiens français les garanties accordées par la capitulation de Montréal (maintien de la législation française, liberté du culte catholique, maintien du clergé dans la possession de ses privilèges et de ses biens).

En 1791, la révolution ayant éclaté en France, le gouvernement anglais juge à propos d'accorder au Canada la constitution de 1791. Le pays est divisé en deux provinces. Le Bas-Canada (province actuelle de Québec), où les Français sont en majorité (150 000 français contre 10 000 anglais) et le Haut-Canada (province actuelle de l'Ontario), où les Anglais dominent. Chaque province a son gouvernement propre et son parlement élu.

Du point de vue géopolitique, il est très intéressant de rappeler qu'à plusieurs reprises les Canadiens français auraient pu tirer profit de la conjoncture internationale pour se débarrasser aisément de la domination britannique, mais ils ne l'ont pas fait. Bien plus, durant la guerre de l'indépendance des Etats-Unis (1775-1783), les Canadiens français combattirent aux côtés des troupes anglaises (et de nombreux Canadiens anglais) contre les insurgent américains, alors même que ces derniers étaient soutenus par le royaume de France. Le loyalisme de l'église catholique et de ses notables québécois envers la couronne d'Angleterre a permis à cette dernière de conserver la colonie du Canada. Il en fut de même en 1812-1814 lors d'une nouvelle guerre entre l'Angleterre et les Etats-Unis. Ceux-ci ayant été assez favorables à la révolution française, ils suscitaient la méfiance des très catholiques Canadiens français que la politique antireligieuse de la Révolution française avait horrifiée. L'exécution du roi Louis XVI, crime souvent discuté au Québec par l'église catholique jusqu'au milieu du XXe siècle, marqua une rupture fondamentale entre le Canada français et la France, pays d'où ne pouvaient venir que des idées jugées subversives. Les Franco-Canadiens, conseillés par le clergé, prennent résolument parti pour la métropole et leurs miliciens participent à la défense du pays.

En 1840, le gouvernement fusionne le Haut-Canada (2 653 000 anglais) et le Bas-Canada (847 000 français) pour donner à la colonie une organisation qui, espère-t-il, noiera à la longue l'élément français dans l'élément anglais, régulièrement accru par l'immigration.

Est alors formé un gouvernement unique composé d'un gouverneur et d'un conseil législatif nommés et d'une assemblée élue. Bien qu'alors moins peuplé, le Haut-Canada obtient, dans l'assemblée, le même nombre de représentants que le Bas-Canada. De plus, il faut noter que la langue anglaise est la seule admise dans les débats parlementaires.

L'Acte de l'union est suivi, dans l'histoire du Canada, d'une évolution toute différente du résultat attendu. C'est surtout entre 1847-1854, sous le gouvernement de lord Elgin, d'esprit libéral et bienveillant aux Canadiens français, que l'évolution prend place. En 1848, le gouvernement anglais abolit la disposition de l'Acte de l'Union qui interdit l'emploi du français dans les débats parlementaires. Fait caractéristique de sa manière, c'est en français que lord Elgin, à l'ouverture de la session de 1849, prononce le discours du trône.

Différentes circonstances, nonobstant les difficultés survenues avec les Etats-Unis, font sentir plus vivement à ses colonies la nécessité de s'unir, et, en 1867, après de laborieuses négociations, une fédération est conclue dans laquelle entrent avec le Canada, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Ecosse. Selon le vœu des Canadiens français le Haut-Canada et le Bas-Canada sont de nouveau séparés.

La Confédération canadienne est créée en 1867 par l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Six autres provinces se rallièrent au Canada, la dernière étant la grande île de Terre-Neuve en 1949.

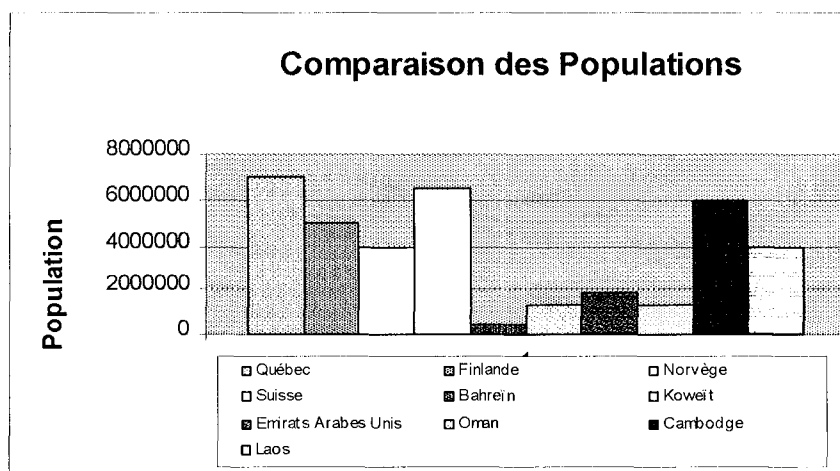
Quelques dates sont particulièrement significatives dans l'évolution du Canada en un pays souverain :

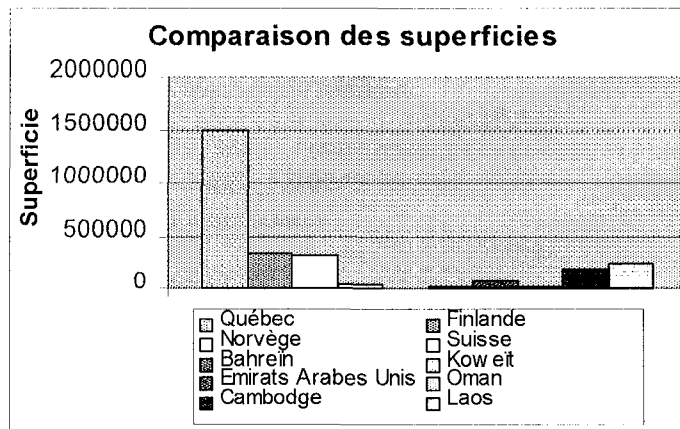
- 1904, les derniers soldats anglais retournent en Angleterre ;
- 1908, le principe est admis qu'un traité signé par la Grande-Bretagne ne lie le Canada que s'il donne son assentiment ;
- 1931, le Statut de Westminster confère au Canada les mêmes droits que la Grande-Bretagne, y compris le droit de contracter une alliance pour son compte, avec une puissance étrangère ;
- 1947, le Canada entre dans l'Organisation des Nations Unies ;
- 1949, le Canada participe à la fondation de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) ;
- 1949-1956, le gouvernement libéral est au pouvoir ;
- 1956- 1963. le gouvernement de M. Diefenbaker s'implique sur la scène internationale au niveau de l'OTAN et de l'ONU ce qui a pour conséquence de faire reconnaître le Canada comme un état indépendant.

2.2 Description générale du Québec (sa position périphérique)

De tout temps, la géopolitique a exercé une fonction centrale et majeure dans le devenir des peuples, nations et Etats, en ce sens que nulle ambition, nul rêve et idéologie ne peuvent se réaliser sans tenir compte des conditions concrètes à l'intérieur desquelles les sociétés doivent évoluer. Dans l'ensemble ces conditions forment des contextes, des milieux différenciés et contrastés, qui se prêtent ou se refusent naturellement à l'organisation systématique et fonctionnelle des sociétés humaines et des économies qu'elles se donnent. Personne ne peut ignorer l'espace et le temps, dont les dimensions spectrales imposent des adaptations et des compositions renouvelées. Faute d'en tenir compte, les projets les plus légitimes et les plus grandioses sont voués d'avance à l'échec. Toute réussite est concrète, elle n'est pas abstraite. Elle s'accomplit à l'intérieur d'un contexte géographique et historique spécifique, unique et semblable à aucun autre, que confirment les analogies avec les autres.

On est peu porté à croire que la géographie ait pu joué un rôle fondamental, dans la survivance des colons de Nouvelle-France, leur polarisation au Québec, leur évolution ultérieure et le devenir du Québec, mais tel est bien le cas. Toutes les cartes géopolitiques sur lesquelles on peut voir le Québec par rapport au reste du Canada, par rapport à l'Amérique du Nord et au reste du monde, illustrent amplement, sans qu'il soit nécessaire de posséder de vastes connaissances en géographie, la nature périphérique du domaine. Contrairement à l'idée répandue et tenace, les habitants et descendants des colons de Nouvelle-France ne sont ni "plongés" ni "noyés" dans une mer anglo-saxonne. Comme beaucoup de nations de petite ou moyenne taille, le territoire du Québec est localisé en dehors des centres de gravité, points nodaux et principaux axes des Etats voisins souvent plus gros. Des nations comme la Suède, le Danemark, la Finlande, la Norvège, le Portugal, la Belgique, la Suisse, Bahreïn, le Koweït, les Emirats Arabes Unis, l'Oman, le Cambodge et le Laos sont de bons exemples. Avec une petite taille et des richesses naturelles bien moindres et des populations assez faibles numériquement comparativement au Québec, ils ont en grande partie à cause de leur situation périphérique joué au cours de l'histoire un rôle hors de proportion avec leurs dimensions. Les tableaux suivants visualisent la comparaison de ces pays avec le Québec :





Dans le cas du Québec, la position périphérique de l'ensemble du territoire est, de plus, renforcée pas de gigantesques obstacles. Au Québec la région la plus développée, est la vallée du Saint-Laurent, plus exactement appelée "les basses terres du Saint-Laurent" dans le langage technique de la géographie. C'est la région la moins étendue du Québec, avec une superficie inférieure à 20 000 kilomètres carrés, mais c'est la plus accessible.

Au Nord des basses terres et de l'axe du fleuve et du golfe, la principale région physiographique est constituée par un bouclier précambrien dont la superficie atteint un million de kilomètres carrés au Québec.

Il s'agit d'un plateau montagneux incliné du nord-est vers le sud-ouest, recouvert de roches cristallines et métamorphiques dures, marqué par les glaciations du quaternaire, bordé par des falaises et entouré de mers glaciales (voir annexe A). Pour les colons de Nouvelle-France abandonnés au moment de la conquête anglaise et regroupés de force dans les basses terres du Saint-Laurent, c'est un avantage. Trop difficiles d'accès, les immenses richesses forestières, minières et hydrauliques du Bouclier ont exercé peu d'attraits sur les capitaux venus d'ailleurs. Les capitaux internationaux cherchent en premier à investir dans les régions géographiques où il est possible de pratiquer la loi du moindre effort. C'est-à-dire obtenir le maximum de résultats avec un minimum de dépenses et de moyens.

Au Sud, les Appalaches constituent un autre immense obstacle naturel, cette fois avec les régions fortes des Etats-Unis et aussi avec les régions maritimes du Canada anglais, dont les petits centres de gravité tournent le dos au Québec pour mieux faire face à l'Atlantique. Elles sont longues de plus de 2 000 kilomètre, depuis Terre-Neuve jusqu'en Alabama et larges en moyenne de 500 km. Au Québec, les Appalaches s'étendent depuis la frontière du Vermont, à proximité du lac Champlain, jusqu'en Gaspésie, comprenant les îles de la Madeleine et la grande île d'Anticosti.

Les Appalaches américaines sont beaucoup plus étendues et beaucoup plus riches que les Appalaches québécoises ou canadiennes.

Elle contribuent puissamment à renforcer la position périphérique du territoire québécois, par l'attrait incontestable qu'elles exercent sur les populations. Les Appalaches américaines longent une grande plaine côtière en face de l'Atlantique. Grâce à de nombreuses baies, elles sont plus accessibles. Elles comportent une variété de climats moins vigoureux que les Appalaches québécoises et Maritimes. Les forêts sont nombreuses, épaisses et variées quant aux espèces. Ces montagnes sont parsemées de plateaux et de vallées aux reliefs multiples et aux milieux de vie les plus variés. Les minéraux abondent, y compris le charbon et le pétrole. Les plateaux agricoles se prêtent à des exploitations multiples et diverses. par ailleurs, la présence à l'est d'une grande plaine côtière est favorable aux communications maritimes, grâce à de nombreuses baies qui constituent autant de grands bassins naturels utilisables toute l'année. Le versant ouest des Appalaches, ouvert sur le Mississippi, offre lui aussi une énorme gamme de possibilités que ne connaissent pas les Appalaches québécoises ni Maritimes, dont les sols ont été affectés par les glaciations et qui, de plus, subissent l'influence d'un climat continental aux hivers longs et rigoureux.

Dans ces conditions, on comprendra facilement pourquoi les Appalaches américaines sont habitées, de part et d'autre y compris les plaines adjacentes, par plus de 200 000 000 de personnes. Les Appalaches québécoises n'ont même pas un million de personnes et la population des Maritimes ne dépasse pas trois millions. Contre la géographie, on peut atténuer les désavantages ou améliorer les conditions existantes mais on ne peut pas en changer les effets permanents.

En effet, les Appalaches américaines, par les milieux très variés dont elles favorisent l'éclosion, tournent les axes de gravités et les points nodaux en direction opposée au Québec, vers le sud, ou encore, directement vers l'est, vers le large, sur l'Atlantique, ou encore vers le sud-ouest, par le canal de Panama, en direction du Pacifique. Le climat continental rigoureux du Québec, son absence de sols plats, les difficultés des communications par le Saint-Laurent, voie maritime peu attirante en raison des dangers que comporte le golfe, toute la géographie en somme, détourne du Québec les habitants vers les Appalaches américaines.

Vers l'ouest du Québec, d'autres obstacles géographiques et d'autres régions naturelles contribuent puissamment à confirmer la position périphérique générale de tout le territoire du Québec. A l'ouest de la frontière politique qui sépare le Québec de l'Ontario, les basses terres du Saint-Laurent se prolongent jusqu'à la ligne générale Brockville-Pembroke et de là, elles sont interrompues par l'axe Frontenac, sorte de formation géologique qu'on voit très bien lorsqu'on emprunte l'autoroute 401 vers l'ouest. Large de plus de 100 kilomètres, cet obstacle naturel s'étend entre deux plateaux de roches dures avec basses montagnes dont la partie nord porte le nom d'Algonquin et dont le sud, plus imposant, est constitué par cette grande formation triangulaire et montagneuse que les Américains appellent Adirondacks.

Toutes ces régions naturelles sont un prolongement du Bouclier précambrien en direction du sud et sud-ouest et, d'une certaine manière, elles isolent ou séparent le Québec à la fois de l'état de New York de l'Ontario méridional.

Dans la partie la plus méridionale, la saison végétale, qui dépasse souvent 260 jours (contre 170 jours seulement pour les régions les meilleures du Québec), permet la culture de la vigne, des pêches, des poires, des prunes et même des arachides. Tous ces facteurs rendent la région plus attirante que les basses terres du Saint-Laurent qui forment la principale région habitée et habitable du Québec.

2.3 L'occupation des basses terres des Grands Lacs

Avant la construction des premiers canaux, en commençant par le canal Lachine, ouvert en 1826, la région des basses terres du Saint-Laurent constitue le centre de gravité de la colonie et du pouvoir économique et politique du Canada. La première région naturelle du Canada qui réunit presque toutes les qualités d'un espace habitable de la surface terrestre (œkoumène) est la région des basses terres du Saint-Laurent. C'est la première région à être systématiquement développée, première tête de pont utilisée par les Français, puis par les Anglais, pour la conquête des autres régions situées plus à l'ouest.

Depuis la guerre de 1812 -1814 (Guerre Anglo-américaine) et jusqu'en 1900, le Québec a été une province anglaise, une province comme les autres. Il a fallu que l'histoire et la géographie se conjuguent pour donner une chance inespérée aux colons de la Nouvelle-France. Cette chance fut le déplacement vers les basses terres des Grands Lacs du centre de gravité de l'Amérique du Nord britannique.

A partir de 1826, la région des Grands Lacs grâce à sa voie de communication maritime directe avec l'océan Atlantique connaît un essor rapide. La nécessité géopolitique pour les Anglais de s'empresse d'occuper militairement d'abord, puis par colonisation poussée, les basses terres des Grands Lacs, région stratégique et tête de pont naturelle pour la conquête britannique de l'Ouest, contribue à donner aux colons de la Nouvelle-France le territoire Québécois. En particulier, c'est en 1838 que Lord Durham déplace du sud du Québec vers le Niagara les troupes britanniques qui y avaient été cantonnées pour bloquer les progressions territoriales américaines possibles au nord du lac Champlain. Cette colonisation qui s'impose ainsi que la mise en valeur du territoire des Grands Lacs s'accomplit par l'implantation des Loyalistes établis au Québec et dans les Maritimes vers l'Ontario et plus tard vers l'Ouest. Ce départ, les habitants l'encouragèrent par l'achat des terres et des entreprises des Loyalistes par les colons de Nouvelle-France.

Ce qu'il est important de connaître, c'est le rôle stratégique des basses terres des Grands Lacs dans l'élaboration des politiques du Canada tel que nous le connaissons aujourd'hui et dans l'isolement du Québec, qui a abouti à donner aux descendants des colons de la Nouvelle-France un territoire dont ils font maintenant leur foyer national.

2.4 Le mouvement séparatiste de 1960 à nos jours

Depuis la fin des années 1960, un nombre grandissant de Québécois sont arrivés à la conclusion que la constitution canadienne ne garantissait plus au Québec ni les moyens de son développement, ni la protection de son identité ou sa place de peuple fondateur. Devant ce constat, nombreux sont ceux qui ont conclu qu'il ne restait plus au Québec qu'à se constituer en pays souverain. Cependant, d'autres Québécois, conscients de certaines des lacunes de leur fédération y demeurent attachés, tant pour ses valeurs que pour son système de gouvernement. Les nombreux bénéfices que les Québécois tireraient de leur appartenance au Canada justifieraient le maintien du lien fédéral, bien que le Québec dût y jouir d'une plus grande autonomie.

Ce que l'on appelle couramment dans la langue politique canadienne les "revendications traditionnelles" du Québec consistent en l'ensemble des réformes du fédéralisme réclamées par les gouvernements et les partis politiques Québécois. Ces demandes ne forment pas une doctrine monolithique; elles ont évolué au gré du cycle électoral qui a renouvelé la volonté populaire et les gouvernements.

Les demandes du Québec ont considérablement changé de perspective à travers les décennies. Sous le gouvernement de Maurice Duplessis (1936-1939, 1944-1959) l'Etat québécois restreignait ses interventions et se souciait de préserver le caractère catholique et traditionnel de la société québécoise. En revanche, les demandes du gouvernement Lesage (1960-1966), puis du gouvernement Johnson (1966-1968), ont découlé de leur volonté de construire au Québec un état moderne, doté d'une fonction publique compétente et indépendante, aux fins de dispenser à sa population une gamme complète de services publics. Ces derniers gouvernements, prennent en charge les responsabilités jusqu'alors dévolues à l'église ou aux corps intermédiaires.

Si variées soient-elles, ces demandes avaient toutes pour objet la préservation et le renforcement de l'autonomie du Québec au sein de la fédération canadienne. Par autonomie, on peut entendre la possibilité laissés aux provinces d'exercer de plein droit leurs compétences, sans avoir à requérir l'autorisation préalable du gouvernement fédéral.

A partir du début des années 1960, le Québec connaît une modernisation de ses institutions et une rapide évolution de ses mœurs. Le rôle du gouvernement provincial s'élargit. Représentant d'une communauté nationale distincte par sa langue et sa culture, minoritaire en Amérique du Nord mais majoritaire sur son territoire, il se met à promouvoir la culture québécoise et à assurer le rayonnement du Québec à l'étranger. Pour le Québec, il importait avant tout de renforcer ses compétences sur les ressources humaines, la culture, les communications, la sécurité sociale et le droit civil, de confirmer ses pouvoirs internationaux et de mettre fin aux pouvoirs unilatéraux du gouvernement fédéral, qui selon certains déséquilibraient la fédération.

2.4.1 1980 Premier Référendum.

Le 20 mai 1980, la majorité du peuple Québécois n'a pas accordé au gouvernement du Québec le mandat de négocier la Souveraineté-Association avec le reste du Canada. 2 200 000 électeurs ont répondu **NON** au référendum et 1 500 000 ont répondu **OUI**, soit environ une proportion de 59.5 p. 100 contre et 40.5 p. 100. Le taux de participation s'est élevé à 84 p. 100.

2.4.2 1982 Rapatriement de la Constitution

Le 15 avril 1982, la reine Elizabeth II d'Angleterre proclamait l'entrée en vigueur de la Loi constitutionnelle de 1982. Dans un arrêt retentissant, la Cour Suprême statua que le rapatriement de la constitution bien que légal au plan strict du droit positif, contrevenait à une convention politique bien établie, qui exigeait un appui substantiel des provinces à un amendement constitutionnel comme condition de sa légitimité. La réforme de 1982 signifiait que le consentement du Québec n'était plus nécessaire pour valider les changements constitutionnels du Canada. Contrairement à l'époque précédant la conclusion du pacte fédératif de 1867, la réforme de 1982 cristallisait la vision d'un seul des constituants de 1867. De là, la raison principale du refus du Québec d'adhérer à la constitution de 1982.

2.4.3 1987 L'accord du Lac Meech

Elu en 1984 sur la promesse de réintégrer le Québec dans l'honneur et l'enthousiasme dans le cadre fédéral canadien, le gouvernement fédéral du Parti progressiste-conservateur de Brian Mulroney se montra favorable à l'idée d'une réforme réparatrice. Une entente finale intervint en juin 1987 entre les onze premiers ministres du pays. Cette entente, comportait les demandes suivantes du gouvernement provincial du Québec :

- la reconnaissance du Québec comme société distincte ;
- des compétences accrues en matière de sélection et d'intégration des immigrants ;
- la participation du Québec à la nomination des juges québécois de la Cour suprême ;
- la restriction du pouvoir fédéral de dépenser ;
- la reconnaissance au Québec d'un droit de veto sur la réforme de la constitution.

Elle devait être ensuite ratifiée par les onze Parlements du pays dans un délai de trois ans. Mais, le refus des législatures du Manitoba et de Terre-Neuve de s'exécuter rendit l'accord du Lac Meech caduc.

2.4.4 1992 L'accord de Charlottetown

L'accord de Charlottetown se distinguait de celui du lac Meech en ce qu'en plus de vouloir redresser les torts causés au Québec par la réforme de 1982, il proposait pour l'ensemble du Canada une réforme fondamentale de la fédération. Deux référendums, l'un fédéral, tenu à l'extérieur du Québec, l'autre tenu au Québec sous l'empire des lois québécoises, décidèrent du sort de cet accord. Ces deux référendums en confirmèrent le rejet en octobre par 55 p. 100 de la population canadienne et par près de 57 p. 100 de la population québécoise.

2.4.5 1995 Deuxième Référendum

La question posée au Québécois était : *"Acceptez-vous que le Québec devienne souverain, après avoir offert formellement au Canada un nouveau partenariat économique et politique, dans le cadre du projet de loi sur l'avenir du Québec?"* A cette question 2 362 648 Québécois, soit 50,58 p. 100 des voteurs, ont répondu NON et 2 308 360 électeurs, soit 49,42 p. 100 ont répondu OUI. Le nombre d'électeurs inscrits était de 5 087 009 ; de ce nombre, 4 757 509 ont exercé leur droit, soit un taux de participation de 93,52 p. 100.

3. CONTEXTE MILITARO-HUMAIN

3.1 Contribution de l'armée canadienne durant la première et deuxième Guerre Mondiale

Il paraît évident que l'officier canadien français (entendu dans le sens francophone) bénéficie d'une excellente réputation qui a été bâtie grâce aux sacrifices de nombreux canadiens depuis l'origine de notre beau pays et surtout forgé par la contribution exceptionnelle de nos militaires lors de la première et deuxième guerre mondiale.

3.1.1 PREMIERE GUERRE MONDIALE

L'Armistice du 11 novembre 1918 fut un profond soulagement pour le monde entier, car c'est un horrible cortège de mort, de destruction et de misère qui prenait fin, et c'était le terme de ce qui avait été, en réalité, une guerre mondiale. Soixante-cinq millions d'hommes de trente nations ont porté les armes. Au cours de ce conflit, plus de dix millions ont fait le sacrifice de leur vie, vingt-neuf millions ont été blessés ou capturés ou ont été portés disparus.

En 1914, le Canada était entré en guerre à titre de colonie, comme un simple prolongement ultramarin de la Grande-Bretagne. Il était entré en guerre avec une Division de citoyens-soldats sous les ordres d'un général britannique mais, à la fin de la guerre, notre pays avait une magnifique armée sous les ordres de l'un de ses propres fils, le général Crerar.

De la part d'un peuple de huit millions, l'effort de guerre du Canada fut remarquable.

Au cours de la première guerre mondiale, 619 639 hommes et femmes firent partie des Forces canadiennes. De ce nombre, 66 655 firent le suprême sacrifice et il y eut 172 950 blessés. Presque un canadien sur dix qui avaient pris part à la guerre, ne revit pas son pays.

Ce sont ces exploits de temps de guerre qui ont valu au Canada de pouvoir apposer sa propre signature sur le traité de paix, ce qui veut dire que notre pays avait atteint le statut de nation. Ce statut a été mérité par les vaillants combattants d'Ypres, de la tranchée Régina, par ceux qui montèrent à l'assaut de Vimy et capturèrent Passchendaele et entrèrent à Mons , le 11 novembre 1918.

3.1.2 DEUXIEME GUERRE MONDIALE

Pendant la seconde guerre mondiale, plus d'un million de Canadiens et de Terre-Neuviens (cette province rejoint la confédération en 1949) sur une population de 11 millions se sont enrôlés dans les forces armées. De ce nombre, plus de 45 000 ont sacrifié leur vie et 55,000 ont été blessés pour la cause de la paix et de la liberté. Ils étaient à leur poste pour défendre le Royaume-Uni lorsque l'invasion nazie apparue imminente. Ils se battirent vaillamment pour tenter de défendre Hong Kong contre les Japonais. A Dieppe, ils payèrent de leur personne un raid audacieux mais funeste sur la côte de France, contrôlée par l'ennemi. Ils ont surtout pris leur part dans deux campagnes importantes : ils combattirent pendant vingt mois en Italie, et étaient sur le front lorsque les Alliés retournèrent en Europe continentale en 1944. La participation du Canada a été remarquable. Elle a été telle que le Canada s'est acquis le respect d'autres nations lui permettant d'assumer de nouvelles responsabilités en tant que membre de la collectivité mondiale.

3.2 Réputation internationale des soldats canadiens

Notre contribution internationale, tout particulièrement au sein des Nations Unies, fait que nous sommes très fiers d'être membres du corps des officiers canadiens ainsi que citoyens de ce formidable pays qu'est le Canada. Malgré l'effectif des forces canadiennes très restreint (65 000 réguliers et 28 445 de la première réserve) en comparaison avec les autres pays membres du G7, notre apport à la communauté internationale durant les dernières quatre décennies, nous incite à ressentir un grand sentiment de fierté. On peut légitimement prétendre avoir grandement contribué à l'amélioration du bien être des pays aux prises avec des difficultés énormes. De plus, les militaires canadiens ont également accompli un travail formidable en sol canadien. Ce sont ces deux aspects qui seront maintenant développés.

3.3 Le maintien de la paix

Le maintien de la paix est l'utilisation du personnel militaire par les Nations Unies dans le but de maintenir ou de rétablir la paix internationale. En général, les missions de maintien de la paix ont pour but de faire respecter les cessez-le-feu, d'observer le retrait de troupes et de former un tampon entre les opposants.

Il existe deux catégories de maintien de la paix : les missions d'observateurs, réalisées par des officiers non armés, et les forces de maintien de la paix, composées d'unités d'infanterie légèrement armées pouvant utiliser leurs armes uniquement dans le but d'une légitime défense.

Les opérations de maintien de la paix, sont des mesures temporaires. Elles n'ont pas pour fonction de résoudre les conflits. Elles visent plutôt deux objectifs précis : faire cesser ou contenir les hostilités pour permettre aux politiciens et aux diplomates de régler leurs différends, de faire la paix et superviser le règlement négocié par les artisans de la paix.

Le maintien de la paix, de l'ONU a débuté par une mission d'observateurs au Moyen Orient, réalisée en 1948, au moment où l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST) a été créé afin d'observer le cessez-le-feu entre Israël et ses voisins arabes.

La première force de maintien de la paix, a été créée en 1956 par suite de la crise de Suez. En octobre, les combats ont commencé entre, d'une part, les Britanniques, les Français et les Israéliens et, d'autre part, les Egyptiens, prenant au dépourvu les forces d'urgence de l'ONU.

Le Premier ministre du Canada, Lester B. Pearson, a proposé une solution : la création d'une force d'urgence de l'ONU capable de séparer les protagonistes et de superviser un cessez-le-feu.

Depuis, le Canada a joué un rôle de premier ordre dans le maintien de la paix,. Les troupes canadiennes ont réalisé des missions à des endroits comme le Cachemire (1949 - 1979), la Nouvelle-Guinée de l'Ouest (1962 - 1963) et le Yémen (1963 - 1964). Elles ont aidé à assurer la paix au Congo (1960 - 1964). Elles se sont interposées à deux reprises entre les Egyptiens et les Israéliens au Sinaï (1956 - 1967, 1973 - 1979) et ont assisté à la transition du Namibie vers l'indépendance (1989 - 1990). Dernièrement, les Forces canadiennes ont participé à la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU) en ex-Yougoslavie (1992 - 1995).

Le Canada a également participé à des missions de maintien de la paix, non parrainées par l'ONU, dont deux en Indochine (1954 - 1974, 1973), à la Force multinationale et Observateurs (FMO) au Sinaï (depuis 1986) et à la Mission d'observation multinationale de la Communauté européenne (MOMCE) en ex-Yougoslavie (1991 - 1994).

En plus des missions de maintien de la paix, il y eu le conflit en Corée (1950 - 1953) et la guerre du golfe Persique (1990 - 1991), qui ont éclaté par suite de résolutions de l'ONU. La guerre de Corée a fait 1 600 blessés (dont 516 morts) parmi les 27 000 Canadiens qui se sont battus. Environ 4 500 Canadiens sont allés au front pendant la guerre du Golfe; heureusement, aucun n'a perdu la vie.

Si l'on exclut la guerre de Corée, en date d'octobre 1997, 104 Canadiens ont péri lors de missions de maintien de la paix et d'opérations connexes.

3.4 LE TRAVAIL EN SOL CANADIEN

3.4.1 Défense du Canada

Pour protéger la souveraineté du Canada, les Forces canadiennes doivent régulièrement montrer qu'elles contrôlent efficacement le territoire canadien. Les patrouilles des eaux côtières, les bases militaires du Nord et notre surveillance de l'espace aérien national prouvent au monde que le Canada est déterminé à protéger ses ressources sur toute l'étendue de son territoire.

Les Forces canadiennes s'acquittent aussi d'un rôle important dans le domaine de la défense continentale en participant à l'accord de défense aérospatiale de l'Amérique du Nord (NORAD). L'accord du NORAD, signé en 1958, regroupe les forces aériennes canadiennes et américaines au sein d'un même commandement chargé de surveiller les objets artificiels dans l'espace et de détecter et de repousser les invasions de l'espace aérien de l'Amérique du Nord. Les Forces canadiennes affectent quatre escadrons de chasseurs d'appui tactique à la défense continentale et elles entretiennent et exploitent l'ancienne ligne DEW (Réseau d'alerte avancée). Connue aujourd'hui sous le nom de Système d'alerte du Nord, ce système radar de 4 800 kilomètres dans le nord du pays a été mis en place pour détecter et contrer les invasions du territoire canadien par aéronef, missile ou véhicule spatial.

Ces opérations et d'autres opérations mixtes s'inscrivent dans le cadre de notre collaboration de longue date avec les États-Unis en matière de défense de l'Amérique du Nord.

3.4.2 Aider les Canadiens

Protéger la paix et la sécurité des Canadiens est l'un des principaux buts des Forces canadiennes. De temps à autre, le Parlement demande aux Forces canadiennes de l'aider à assurer la sécurité des Canadiens, en cas de catastrophe naturelle ou d'urgence civile. L'organisation très bien rodée des Forces canadiennes peut rapidement mobiliser des ressources et du personnel pour aider les Canadiens lorsque les capacités normales du gouvernement sont débordées par une crise.

En périodes d'agitation sociale ou de crise nationale, les premiers ministres provinciaux peuvent demander aux Forces canadiennes de fournir des services d'aide au pouvoir civil et de venir appuyer les autorités policières et civiles pour maintenir ou restaurer l'ordre. C'est ainsi que les Forces canadiennes ont fourni des services de contrôle des foules, de maintien de l'ordre et de contre-terrorisme ainsi que d'autres services de soutien aux autorités civiles. Les Forces canadiennes se retirent dès que les autorités civiles ont la situation bien en main.

3.4.3 La Crise d'octobre

En 1970, le premier ministre du Québec, Robert Bourassa, a demandé une aide militaire au pouvoir civil pour combattre les activités terroristes du Front de libération du Québec. Le premier ministre Pierre Trudeau a répondu en invoquant la Loi sur les mesures de guerre et il a ordonné aux Forces canadiennes d'aider les autorités québécoises. Au cours de la " Crise d'octobre", 12 000 membres des Forces canadiennes ont gardé les édifices publics et patrouillé les rues pendant que la police du Québec procédait à l'arrestation de personnes soupçonnées d'activités terroristes. La crise a été enrayée en moins d'un mois, et les troupes se sont retirées à la mi-novembre.

3.4.4 Crise d'Oka

En août 1990, les troupes canadiennes ont été appelées par le Québec pour appuyer le pouvoir civil pendant une confrontation entre les policiers du Québec et les Mohawks, qui avaient dressé une barricade sur une route. Les membres bien disciplinés des Forces canadiennes ont démantelé les barricades et patiemment encerclé les Mohawks, désamorçant ainsi la crise. Les Mohawks se sont rendus pacifiquement un mois plus tard.

3.4.5 La crue de la rivière Rouge

En réponse à une demande du gouvernement du Manitoba, lors de la crue de la rivière Rouge, au printemps de 1997, 8 500 membres des Forces canadiennes sont allés prêter main forte au Manitoba. Ils ont consolidé les digues, procédé à des évacuations aériennes ou maritimes et aidé les victimes de l'inondation à rentrer dans leurs foyers. Après l'inondation, les Forces ont utilisé leur expérience technique et organisationnelle au service des pouvoirs civils, pour reconstruire les routes et les ponts. Lorsque l'inondation, l'incendie de forêts ou d'autres catastrophes naturelles les touchent, les Canadiens peuvent compter sur l'aide des Forces canadiennes, quels que soient leurs besoins.

4. CONTEXTE PROFESSIONNEL

4.1 SERMENT D'ALLEGENCE

Les officiers canadiens lors de leur enrôlement signent volontairement soient un serment d'allégeance ou une déclaration solennelle (voir annexe B et C). De ce fait, ils doivent et jurent d'être fidèle et de porter sincère allégeance à Sa Majesté la Reine Elizabeth deux. Ils s'engagent à mettre leur vie au service du pays. Or depuis 1982, (l'année du rapatriement de notre constitution), la Reine ne constitue qu'une forme de bienséance et de marque de respect pour son rôle historique envers le Canada. Toutefois, cette déclaration officielle a des implications juridiques qui lui confèrent force de loi.

4.2 LA COMMISSION D'OFFICIER

Notre commission d'officier (voir annexe D) nous nomme très officiellement, par ordre du Gouverneur général du Canada, officier des Forces armées canadiennes. Il n'existe aucun doute que dès lors, nous sommes professionnellement, légalement et obligatoirement les grands serviteurs du Canada.

5. CONCLUSION

L'objectif initial de ce mémoire était d'essayer d'expliquer le plus objectivement possible les différentes raisons qui incitent et dans un certain sens obligent l'officier canadien français de privilégier les forces armées canadiennes dans le contexte possible d'une indépendance du Québec.

L'histoire de notre jeune pays démontre bien qu'à maintes reprises les canadiens anglais et français ont conjugué leurs efforts et moyens afin d'assurer la souveraineté de notre pays contre les possibles envahisseurs. Les tentatives des américains en 1775-1783 et 1812-1814 sont d'excellents exemples de cette coopération.

Lors de mon bref parcours historique du Canada, j'ai évoqué le manque d'intérêt de Louis XV pour le nouveau monde. A l'époque, cette attitude a grandement, et, presque indéniablement, contribué malgré le génie de Montcalm, à céder le Canada à l'Angleterre en 1763. En supposant que Louis XV aurait supporté plus massivement ses colons et effectifs militaires canadiens, il est possible de présumer une évolution bien différente du Canada. Toutefois, on ne pourra jamais vraiment confirmer cette hypothèse. Un fait concret existe, c'est que l'Angleterre s'est emparé officiellement du territoire canadien à partir de 1763.

Malgré une période très creuse de 1840 à 1848 durant laquelle on a interdit l'utilisation de la langue française au sein des débats parlementaires afin d'assimiler les canadiens français, il n'en demeure pas moins que dès 1774, le gouvernement anglais conférait aux canadiens français les garanties accordées par la capitulation de Montréal. Par la suite, l'Angleterre a permis au Canada de prendre son envol comme pays autonome suite à la signature de l'acte de l'Amérique du Nord en 1867, le retrait de ses soldats en 1904, le traité de Westminster en 1931 et en 1982, le rapatriement de sa constitution au Canada.

De plus, il faut souligner, que nous, les officiers canadiens français, lors de notre enrôlement au sein des forces canadiennes prêtons volontairement un serment d'allégeance à la reine. Il m'est difficile de concevoir qu'un officier puisse signer ce document sans s'engager d'une façon exemplaire et loyale à servir son pays dans toutes les circonstances. Je verrais d'un très mauvais œil, un officier qui ne se conformerait pas, dans un sens large, à une conduite déontologique implicite.

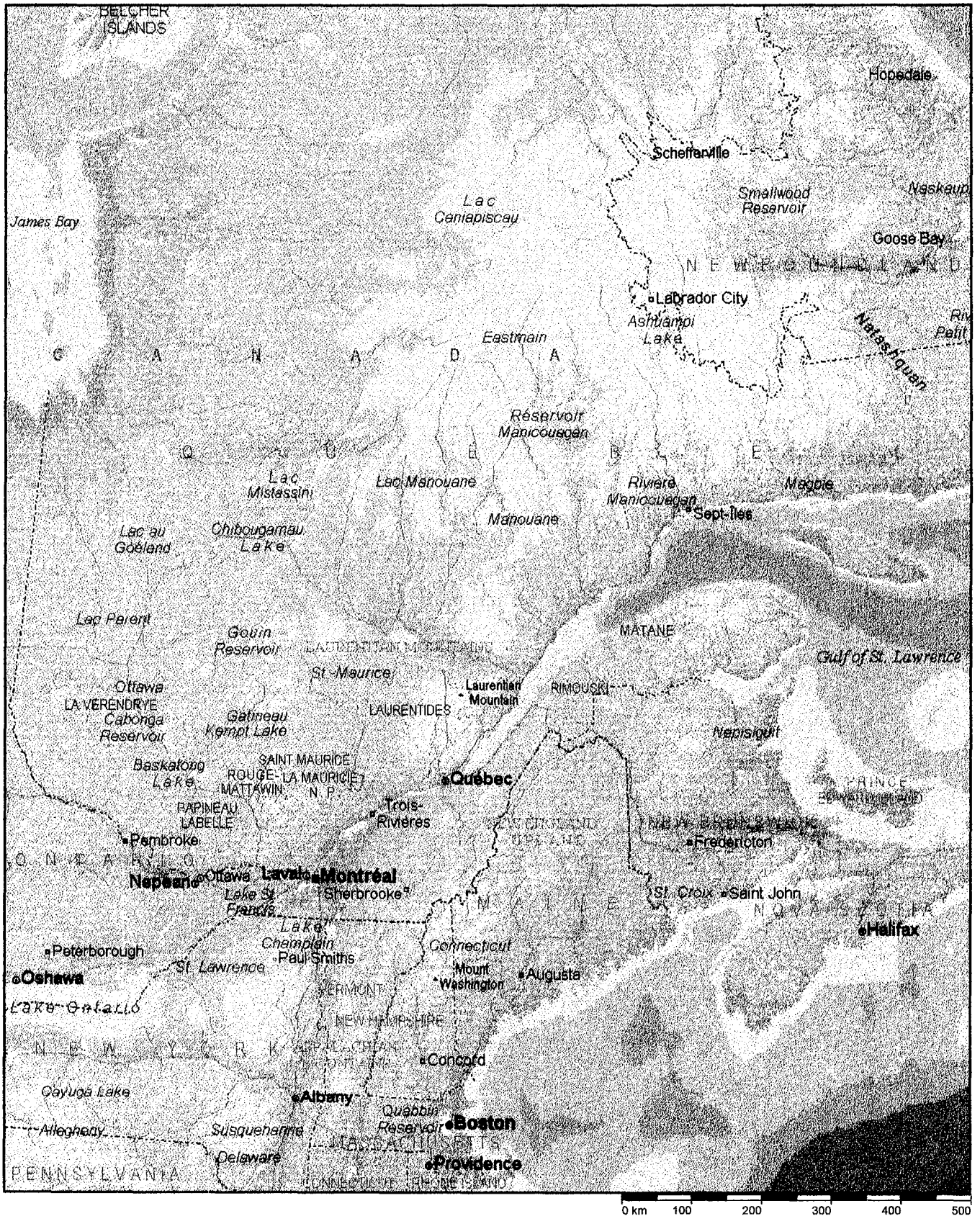
Personnellement, j'aurais de sérieuses réserves à servir en situation de guerre avec ce genre d'individu.

La contribution de nos aînés lors de la première et deuxième guerre mondiale est un aspect qu'on ne peut se permettre de négliger. Ils ont tellement et vaillamment contribué à élever notre pays au rang des grandes nations mondiales que nous leur devons un respect irréductible. Ce respect, se doit d'être concrétisé et témoigné par notre loyauté envers notre pays et par le fait même, à nos forces armées canadiennes. Il représente un gage de reconnaissance indissociable pour leur bravoure et dans bien des cas pour leur sacrifice suprême soit le don de leur vie pour la liberté de notre génération et celles à venir. Nul ne peut unilatéralement se dissocier de la contribution des grands de notre histoire. Il faut respecter celle-ci et surtout ceux qui l'ont façonnée.

Un peu plus près de notre époque, il faut également être conscient des nombreux sacrifices faits par les récentes et actuelles générations. Depuis la création de l'OTAN et des Nations Unies dans les années quarante, plusieurs membres des forces canadiennes ont largement contribué à l'essor positif de la situation mondiale. Comme aime bien le dire notre célèbre major-général Dallaire, l'ancien commandant militaire sur le terrain lors de la crise au Rwanda : *"Notre armée est à nouveau constituée de vétérans de guerres."* La Somalie, la Yougoslavie et le Rwanda sont des exemples frappants et éclairants de ses dires.

Même sur le sol canadien, on a bénéficié âprement du sens du devoir de nos militaires. Le travail sans bavure des militaires canadiens lors des récentes inondations en Ontario et au Québec, de la crise d'Oka, des missions occasionnelles pour combattre les incendies de forêts ainsi que le travail des équipes de sauvetages en mer et à la grandeur du territoire canadien sont définitivement des raisons d'être fiers et loyaux envers nos forces armées canadiennes.

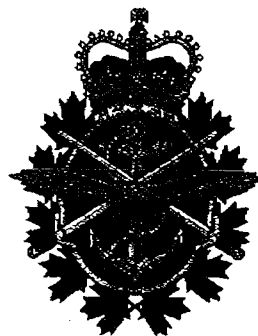
En terminant, l'officier canadien français a toutes les raisons de privilégier le Canada au Québec en cas d'un changement politique majeur. Néanmoins, cela ne l'empêche pas d'être fier et de protéger sa langue maternelle. Nous sommes membres d'une organisation et d'un pays fabuleux. Nous avons le devoir d'en être totalement conscients, de bien l'expliquer et d'être loyal au pays duquel nous avons pris l'engagement de consacrer notre vie.



Microsoft
ENCARTA 97
 WORLD ATLAS

Cartes des hauteurs de la Province du Québec

CANADIAN FORCES
OATH OF
ALLEGIANCE



FORCES CANADIENNES
SERMENT
D'ALLÉGEANCE

I, undersigned
Je, soussigné(e)

Do swear that I will be faithful and bear
true allegiance to Her Majesty, Queen Elizabeth the Second
Queen of Canada, her heirs and successors
according to law.

So help me God

Jure d'être fidèle et de porter sincère
allégeance à sa Majesté la Reine Élisabeth Deux,
Reine du Canada, à ses héritiers et à ses successeurs
en conformité de la loi.

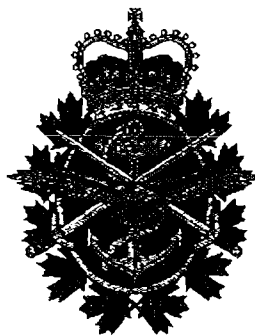
Ainsi, Dieu me soit en aide

Enrollee
Engagé(e)

Date

Attesting Officer
Officier-certificateur

**CANADIAN FORCES
SOLEMN
AFFIRMATION**



**FORCES CANADIENNES
DÉCLARATION
SOLENNELLE**

**I, undersigned
Je, soussigné(e)**

Do solemnly affirm that I will be faithful and bear
true allegiance to Her Majesty, Queen Elizabeth the Second
Queen of Canada, her heirs and successors
according to law.

Déclare solennellement d'être fidèle et de porter sincère
allégeance à sa Majesté la Reine Élisabeth Deux,
Reine du Canada, à ses héritiers et à ses successeurs
en conformité de la loi.

Enrollee
Engagé(e)

Date

Attesting Officer
Officier-certificateur

ELIZABETH DEUX, PAR LA GRACE DE DIEU, REINE DU ROYAUME-UNI, DU CANADA ET DE SES AUTRES ROYAUMES ET TERRITOIRES, CHEF DU COMMONWEALTH, DEFENSEUR DE LA FOI

A

MICHEL LAVOIE

NOMME PAR LES PRÉSENTES, OFFICIER
DES FORCES ARMÉES CANADIENNES DE SA MAJESTÉ

AVEC DROIT D'ANCIENNETÉ À COMPTER DU 14 E JOUR DE JUIN 1984

NOUS, METTANT UNE CONFIANCE PARTICULIÈRE EN VOTRE LOYAUTÉ, COURAGE ET BONNE CONDUITE, VOUS CONSTITUONS ET NOMMONS, PAR LES PRÉSENTES, OFFICIER DE NOS FORCES ARMÉES CANADIENNES. CONSÉQUEMMENT, VOUS DEVREZ REMPLIR AVEC SOIN ET DILIGENCE VOTRE DEVOIR EN TANT QUE TEL, AU GRADE DE SOUS-LIEUTENANT OU À TOUT AUTRE GRADE AUQUEL, DE TEMPS À AUTRE IL POURRA NOUS PLAIRE, PAR LA SUITE, DE VOUS PROMOUVOIR OU NOMMER, ET VOUS DEVREZ, DE LA FAÇON ET DANS LES CIRCONSTANCES QUE NOUS POURRONS PRESCRIRE, FORMER ET DISCIPLINER, EN VUE DE LEURS FONCTIONS MILITAIRES, LES OFFICIERS SUBALTERNES ET LES HOMMES SERVANT SOUS VOS ORDRES, ET VOUS EMPLOYER DE VOTRE MIEUX À LA MAINTENIR EN BON ORDRE ET DISCIPLINE. ET NOUS LEUR ORDONNONS, PAR LES PRÉSENTES, DE VOUS OBÉIR EN TANT QUE LEUR OFFICIER SUPÉRIEUR, ET À VOUS, D'OBSERVER ET D'EXÉCUTER LES ORDRES ET INSTRUCTIONS QUE VOUS RECEVREZ, DE TEMPS À AUTRE, DE NOUS OU DE VOTRE OFFICIER SUPÉRIEUR, QUEL QU'IL SOIT, SELON LA LOI, EN RAISON DE LA CONFIANCE MISE, PAR LES PRÉSENTES, EN VOUS.

EN FOI DE QUOI NOTRE GOUVERNEUR GÉNÉRAL DU CANADA A SIGNÉ ET SCELLÉ LES PRÉSENTES, À NOTRE HÔTEL DU GOUVERNEMENT, EN LA VILLE

D'OTTAWA, CE 14E JOUR D'AOÛT

EN L'AN DE GRÂCE MIL NEUF CENT QUATRE-VINGT-QUATRE

ET EN LA TRENTE-TROISIÈME

ANNÉE DE NOTRE RÈGNE.

PAR ORDRE DE

SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL

MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

BIBLIOGRAPHIE

Quillet & Grollier (éditeur) : Dictionnaire encyclopédique Universel, Tome 2, Grollier Limitée 1965

Direction de l'instruction militaire : L'Histoire Militaire, Sixième édition, quatrième révision, Quartier Général des Forces Canadiennes

Patricia Giesler : Souvenirs de Vaillance, La participation du Canada à la Première Guerre mondiale, Direction des Affaires publiques, Ministère des Affaires des anciens combattants, Ottawa, ISBN 0-662-50108-X

J.R.M. Sauvé : Géopolitique et Avenir du Québec, Guérin Littérature Ltée 1994, Dépôt légal 2e trimestre 1994, ISBN 2-7601-3753-8

Robert A. Young : La Sécession du Québec et l'Avenir du Canada, Les Presses de l'Université Laval, mars 1995, dépôt légal (Québec et Ottawa), 1e trimestre 1995, ISBN 2-7637-7426-1

Patricia Giesler : Souvenirs de Vaillance, La participation du Canada à la Seconde Guerre mondiale, Direction des Affaires publiques, Ministère des Affaires des anciens combattants, Ottawa, ISBN 0-662-51651-6

Jean Pariseau et Serge Bernier : Les Canadiens français et le bilinguisme dans les Forces armées canadiennes, Tome I (1763-1969), Collection d'Histoire socio-militaire No 2, 1987, ISBN 0-660-92065-4

Jean Pariseau et Serge Bernier : Les Canadiens français et le bilinguisme dans les Forces armées canadiennes, Tome II (1969-1987), Collection d'Histoire socio-militaire 1991, ISBN 0-660-92983-X

Microsoft : Encarta 97, World Atlas

Fides le Devoir : Toute l'année politique, économique, sociale et culturelle, Québec 1997

Marc Chevrier : Études Documents, Le fédéralisme canadien et l'autonomie du Québec, 1996, ISBN 2-550-30526-4

Québec Hebdo : Vol II, no 20, le 26 mai 1980

CD-ROM : Flammarion, Paris, 1994